



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Bleu Alpin	Tel : 06 82 49 00 25
Aéronef (type couleur immatriculation)	Autogire blanc immatriculé FJCLP / visible sur machine : 30UB	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Monsieur Joshua Theulé (TerrAlpconsulting) pour l'IRSTEA Grenoble / 06 20 19 86 44	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
12 au 20/07	Aerodrome du chevalet LFNJ (Hautes Alpes)	Aerodrome du chevalet LFNJ (Hautes Alpes)		1		1 aller retour pour prises de photos, entre Villar Loubière et Chapelle en Valgaudemar

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 341 / 2019

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 8/07/2019

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

